

209C0103
FR0000036162-FS0037

21 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERNETIX

(Euronext Paris)

Par courrier du 19 janvier 2009, la société Comex SA (1) (36 boulevard des Océans, BP 143, 13275 Marseille) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 janvier 2009, les seuils de 25% des droits de vote et de 20% du capital de la société CYBERNETIX et détenir 278 467 actions CYBERNETIX représentant 503 092 droits de vote, soit 17,13% du capital et 22,33% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société CYBERNETIX réservée au profit de la société Sercel Holding (3).

(1) Société anonyme contrôlée au plus haut niveau par la famille Delauze (par l'intermédiaire de la société Subventures SA).

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 625 791 actions représentant 2 252 483 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. D&I 209C0084 du 16 janvier 2009.